

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 DECEMBRE 2018**

Date de convocation :
11 décembre 2018
Date de publication :
11 décembre 2018

Nombre de conseillers :
en exercice : 50

Présents : 44

Votants : 48

L'an deux mille dix-huit le dix-huit décembre à 20h30, le Conseil de Communauté d'Agglomération de marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHEL, Président.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Pierrette MUNIER, Pascal LEROY, Thibaud GUILLEMET, Yann DUBOSC, Jean-Marie JACQUEMIN, Tony SALVAGGIO, André AGUERRE, Jacques AUGUSTIN, Jean-Michel BARAT, Monique CAMAJ, Jacques CANAL, Alain CHILEWSKI, Ghyslaine COURET, Edouardo CYPEL, Manuel DA SILVA, Serge DUJARRIER, Jacques-Edouard GREE, Roland HARLE, Christel HUBY, Patrick JAHIER, Brigitte JARROT-THYRODE, Edwige LAGOUGE, Martine LEFORT, Patrick MAILLARD, Loïc MASSON, Isabelle MOREAU, Emilie NEILZ, Nathalie NUTTIN, Marielle POQUET-HELPER, Annick POUILLAIN, Gisèle QUENEY, Christian ROBACHE, Amandine ROUJAS, Geneviève SERT, Serge SITHISAK, Thi Hong Chau VAN, Claude VERONA, Sinclair VOURIOT, Vincent WEBER

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES :

Pouvoirs : Frédéric NION à Jean-Paul MICHEL, Ludovic BOUTILLER à Amandine ROUJAS, Laurent DELPECH à Pierrette MUNIER, Antonio PINTO DA COSTA OLIVEIRA à Patrick JAHIER

Suppléance : Mireille MUNCH par Jacques DELPORTE, Patrick GUICHARD par Alain GALPIN, Denis MARCHAND par Annie VIARD, Jean TASSIN par Madeleine COLLET

ABSENTS :

Chantal BRUNEL, Laurent SIMON

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques AUGUSTIN est désigné pour remplir cette fonction.

Suite à la réception en date du 17 décembre 2018 du courrier de Catherine MARCHON informant Monsieur le Président de sa démission de son mandat de conseiller communautaire, il est constaté la vacance du poste.

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 12 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 10 DECEMBRE 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées lors de la séance du 10 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **PREND ACTE** du rapport établi par la Commission Locale de Transfert de Charges du 10 décembre 2018 ;
- ❖ **TRANSMET** aux communes le rapport de la Commission Locale de Transfert de Charges du 10 décembre 2018, voté à l'unanimité, en vue de valider le transfert de charges et l'attribution de compensation finale.

RAPPORT DE LA CLECT DU 10 DECEMBRE 2018 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION FERRIERES-EN-BRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées lors de la séance du 10 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VERSE** l'attribution de compensation provisoire à la commune de Ferrières en Brie sur la base du rapport de la Commission Locale de Transfert de Charges du 10 décembre 2018 soit pour 2018 :

	AC 2018 initiale	Rectification technique	AC 2018 nouvelle
FERRIERES EN BRIE	2 457 733 €	-353 782 €	2 103 951 €

RAPPORT DE LA CLECT DU 10 DECEMBRE 2018 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION PONTCARRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées lors de la séance du 10 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VERSE** l'attribution de compensation provisoire à la commune de Ferrières en Brie sur la base du rapport de la Commission Locale de Transfert de Charges du 10 décembre 2018 soit pour 2018 :

	AC 2018 initiale	Rectification technique	AC 2018 nouvelle
PONTCARRE	444 408 €	-156 664 €	287 744 €

ACTUALISATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT DU BUDGET PRINCIPAL N°3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 3 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VOTE** l'actualisation de l'autorisation de programmes et la répartition des crédits de paiements tels que définis ci-dessous :

PROGRAMME 1108 - MAISON DE SANTE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022 ET +
DEPENSES ACTUELLES	3 750 000,00 €	375 036,00 €	3 092 041,00 €	282 923,00 €			
DEPENSES PROPOSEES	3 750 000,00 €	375 036,00 €	1 500 000,00 €	1 874 964,00 €		- €	- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	3 750 000,00 €	375 036,00 €	1 500 000,00 €	1 874 964,00 €	- €	- €	- €

CESSIONS DE TERRAINS DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE PORTAGE FONCIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 3 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **DECIDE** d'approuver la sortie du patrimoine de la CAMG au titre de son budget *principal* les terrains listés ci-dessous et de les céder au sein du patrimoine du budget annexe *portage foncier* au prix de 1 383 580,59€ HT, la TVA n'étant pas applicable pour ces cessions.

N° fiche inventaire	Libellé terrain	Valeur nette comptable
20130740	Les Cordonniers : parcelles AB138, AB140, AB 141, 1157, 1159 DAMPMART	346 921,10€
20130241	Terrains ZAC des Vallières THORIGNY-SUR-MARNE	650 913,70€
20130998	Terrain de Jossigny : parcelle A160	221 425,30€
20160529	Terrain de Carnetin : parcelles B43 et B44	164 320,49€

DECISION MODIFICATIVE N°2 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 3 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ADOpte** la décision modificative n°2 du budget principal pour 2018 avec les mouvements suivants :

014	FNGIR	334 418,00			
014	AC FERRIERES EN BRIE	-353 782,00			
014	AC PONTCARRÉ	-156 664,00	1108	MAISON DE LA SANTE	- 1 592 041,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		-176 028,00	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		- 1 592 041,00
<hr/>					
			16	EMPRUNT	- 992 041,00
74	DCRTP	- 176 028,00	13	SUBVENTION CD77	- 600 000,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		- 176 028,00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		- 1 592 041,00

DECISION MODIFICATIVE N°1 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 3 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget assainissement pour 2018 avec les mouvements suivants :

673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	158 000,00	70128	TAXE PFAC	158 000,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		158 000,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		158 000,00

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 26 novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 46 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 1.

Vote(s) contre : **Brigitte JARROT-THYRODE**

Abstention(s) : **Nathalie NUTTIN**

- ❖ **DEMANDE** le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- ❖ **ACCORDE** l'indemnité de conseil au receveur municipal au taux maximum, calculée selon les bases définies par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES - EXONERATION DES LOCAUX APPARTENANT A UN EPCI OCCUPES PAR UNE MAISON DE SANTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 3 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **DECIDE** d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les locaux appartenant à une collectivité territoriale ou à un établissement public de coopération intercommunale occupés à titre onéreux par une maison de santé pendant une durée de 5 ans ;
- ❖ **FIXE** le taux de l'exonération à 100% ;
- ❖ **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

SURTAXE ASSAINISSEMENT 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable majoritaire (16 voix Pour et 1 voix Contre : Tony SALVAGGIO) du Bureau lors de la séance du 3 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 47 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 0.

Vote(s) contre : **Tony SALVAGGIO**

- ❖ **LAISSÉ** constant pour la septième année consécutive le montant de la surtaxe assainissement, soit 0,7368 € le m³ à partir du 1^{er} janvier 2019.

SURTAXE EAU POTABLE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 3 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **LAISSÉ** constant pour la quatrième année consécutive le montant de la surtaxe eau potable, soit 0,3121 € le m³ à partir du 1^{er} janvier 2019 sur les communes de Chalifert, Chanteloup en Brie, Ferrières en Brie, Lesches et Montévrain.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR ENGAGER, LIQUIDER, ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2019 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF (PRINCIPAL)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 26 novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif 2019 selon le tableau ci-dessous :

		Crédits nouveaux Budget 2018	Autorisation maxi ¼ crédits 2019	Autorisation proposée
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	450 000 €	112 500 €	112 500 €
CH 1000	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	450 000 €	112 500 €	112 500 €
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	10 000 €	2 500 €	2 500 €
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	50 000 €	12 500 €	12 500 €
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	382 000 €	95 500 €	95 500 €
2151	RESEAUX DE VOIRIE	130 000 €	32 500 €	32 500 €
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	250 000 €	62 500 €	62 500 €
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	15 000 €	3 750 €	3 750 €
2184	MOBILIER	1 000 €	250 €	250 €
2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	115 000 €	28 750 €	28 750 €
2313	CONSTRUCTIONS	771 157 €	192 789 €	192 789 €
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	802 400 €	200 600 €	200 600 €
CH 1001	POLITIQUE DES DEPLACEMENTS	2 526 557 €	631 639 €	631 639 €
2031	FRAIS D'ETUDES	45 000 €	11 250 €	11 250 €
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	25 000 €	6 250 €	6 250 €
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	55 000 €	13 750 €	13 750 €
2151	RESEAUX DE VOIRIE	210 000 €	52 500 €	52 500 €
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	100 000 €	25 000 €	25 000 €
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	30 000 €	7 500 €	7 500 €
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	25 000 €	6 250 €	6 250 €
CH 1002	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	490 000 €	122 500 €	122 500 €
2031	FRAIS D'ETUDES	90 000 €	22 500 €	22 500 €
2111	TERRAINS NUS	2 000 €	500 €	500 €
2151	RESEAUX DE VOIRIE	395 000 €	98 750 €	98 750 €
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	90 000 €	22 500 €	22 500 €
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	220 000 €	55 000 €	55 000 €
CH 1003	GESTION DES EAUX PLUVIALES	797 000 €	199 250 €	121 750 €
2031	FRAIS D'ETUDES	243 800 €	60 950 €	60 950 €
2111	TERRAINS NUS	63 000 €	15 750 €	15 750 €
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	50 000 €	12 500 €	12 500 €
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	15 000 €	3 750 €	3 750 €
2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	280 000 €	70 000 €	70 000 €
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	688 000 €	172 000 €	172 000 €
21538	AUTRES RESEAUX DIVERS	60 000 €	15 000 €	15 000 €
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	132 000 €	33 000 €	33 000 €
2313	CONSTRUCTIONS	45 000 €	11 250 €	11 250 €
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 093 000 €	273 250 €	273 250 €
CH 1004	VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT	2 669 800 €	667 450 €	667 450 €

202	FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBA,NUM DU CADAST	30 000 €	7 500 €	7 500 €
2031	FRAIS D'ETUDES	197 500 €	49 375 €	49 375 €
2111	TERRAINS NUS	460 000 €	115 000 €	115 000 €
2115	TERRAINS BATIS	1 925 000 €	481 250 €	481 250 €
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 000 €	500 €	500 €
CH 1005	POLITIQUE DE L'HABITAT ET LOGEMENT	2 614 500 €	653 625 €	653 625 €

2031	FRAIS D'ETUDES	63 000 €	15 750 €	15 750 €
2033	FRAIS D'INSERTION	30 000 €	7 500 €	7 500 €
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	201 500 €	50 375 €	50 375 €
2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	30 000 €	7 500 €	7 500 €
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	10 000 €	2 500 €	2 500 €
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	115 000 €	28 750 €	28 750 €
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	69 500 €	17 375 €	17 375 €
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	220 000 €	55 000 €	55 000 €
2184	MOBILIER	50 000 €	12 500 €	12 500 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	272 683 €	68 171 €	68 171 €
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	123 160 €	30 790 €	30 790 €
CH 1006	VALORISATION DU PATRIMOINE	1 184 843 €	296 211 €	296 211 €

2313	CONSTRUCTIONS EN COURS	15 000 €	3 750 €	3 750 €
CH 1007	EQUIPEMENT PUBLICS	15 000 €	3 750 €	3 750 €

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR ENGAGER, LIQUIDER, ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2019 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF (PORTAGE FONCIER)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 26 novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif 2019 selon le tableau ci-dessous :

	Crédits nouveaux Budget 2018	Autorisation maxi ¼ crédits 2019	Autorisation proposée
--	------------------------------	----------------------------------	-----------------------

2111	TERRAINS NUS	450 000 €	112 500 €	112 500 €
CH 4000	PORTAGE FONCIER	450 000 €	112 500 €	112 500 €

024	CESSIONS	1 385 000 €	346 250 €	346 250 €
CH 024	POLITIQUE DES DEPLACEMENTS	1 385 000 €	346 250 €	346 250 €

SUBVENTION ACCORDEE A L'OFFICE DE TOURISME - AVANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 26 novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le versement d'une avance de la subvention 2019 à l'Office de Tourisme de 59 475 €.

DESIGNATION DES MEMBRES AU S.I.T SUITE A LA MODIFICATION DES STATUTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 3 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **DESIGNE** les représentants suivants au sein du Syndicat de Transports :

<i>Communes</i>	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Lagny-sur-Marne	JAHIER Patrick	AUGUSTIN Jacques
Chanteloup-en-Brie	MUNIER Pierrette	OULES Marcel
Chalifert	BLAISON Jean-Charles	SIMON Laurent
Pontcarré	SALVAGGIO Tony	MACLE Claude
Ferrières-en-Brie	GENDRE Geneviève	MUNCH Mireille
Conches-sur-Gondoire	CAMBIER Christine	NION Frédéric
Saint-Thibault-des-Vignes	VOURIOT Sinclair	CHAPOTELLE Michael
Gouvernes	DEGREMONT Philippe	TASSIN Jean
Bussy-Saint-Martin	GALPIN Alain	GUICHARD Patrick
Carnetin	TAUPIN-GARDIN Patrick	DENIZO Hervé
Lesches	FROMONT Thierry	JACQUEMIN Jean-Marie
Guermantes	MARCHAND Denis	COURPOTIN Jacques
Jablins	CHABOT Jocelyn	FALOISE Denise
Collégien	MERIoT Didier	CHABIN Isabelle
Pomponne	HARLE Roland	CAMBLIN Louis
Montévrain	DUJARRIER Serge	ROBACHE Christian
Jossigny	CHEVALLIER Sylvia	MAILLARD Patrick
Dampmart	POTTIER Jacques	BROEDERS Najat
Bussy-Saint-Georges	SITHISAK Serge	BOUTILLER Ludovic
Thorigny-sur-Marne	GUILLEMET Thibaud	DA SILVA Manuel

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SELECTION DES ENTREPRISES RELATIVE AUX TRAVAUX DE LA ZAC DE CHALIFERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau (*Jacques AUGUSTIN et Laurent SIMON ne prennent pas part au vote*) lors de sa séance du 26 novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **DESIGNE** pour représenter la CAMG au sein de la commission de sélection des entreprises mise en place par Aménagement 77 pour la réalisation de l'opération dite « ZAC de Chalifert » les membres suivants :

Laurent SIMON

Jacques AUGUSTIN

DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN DE LAGNY-SUR-MARNE - PROJET DE REHABILITATION DU PATRIMOINE 30-34 RUE GAMBETTA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 01/63 du 28/11/2001 portant création de la communauté de commune de Marne et Gondoire ;

Vu le CGCT, notamment en son article L 2211-9 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1 et L 211-1 et suivants ;

Vu le périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain instauré par la commune de Lagny-sur-Marne ;

Vu la délibération n°2018/14 de la commune de Lagny-sur-Marne ;

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 3 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ACCEPTE** le transfert du Droit de Préemption Urbain sur la parcelle AK 296 ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder à l'acquisition de lot sur la copropriété 30-34 rue Gambetta à Lagny-sur-Marne ;
- ❖ **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CHARTRE DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DANS LES BIBLIOTHEQUES EN MARNE ET GONDOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 3 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le président à signer la charte de l'Education Artistique et Culturelle des bibliothèques en Marne et Gondoire.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - REALISATION D'UNE AIRE DE 70 PLACES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis préalable favorable majoritaire (19 voix pour ; 1 contre : Christian ROBACHE) du Bureau lors de sa séance du 5 novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 33 voix Pour et 11 voix Contre, Abstention : 4.

Vote(s) contre : Tony SALVAGGIO, Jean-Michel BARAT, Ghyslaine COURET, Edouardo CYPEL, Serge DUJARRIER, Jacques-Edouard GREE, Christel HUBY, Patrick MAILLARD, Marielle POQUET-HELPER, Christian ROBACHE, Vincent WEBER

Abstention(s) : Pascal LEROY, Roland HARLE, Edwige LAGOUGE, GALPIN Alain

- ❖ **VALIDE** aux conditions sus-évoquées posées par le maire de Jossigny le projet d'aménagement d'une aire d'accueil de 70 places sur la commune de Jossigny (parcelles ZM 61-29-30) ;
- ❖ **VALIDE** le plan de financement du projet.

Communications du Président

Questions diverses

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h40